



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Compte-rendu_Plènière 12_04 avril 2024_18h30 à 20h30 à la salle de l'Estran

Les remarques formulées par les participants sont à retrouver en orange dans le texte

Nombre de personnes présentes : 18

- ADOUT Sylvain (*habitant*)
- BLANCHOT Eric (*habitant*)
- BLONDEAU Marie (*habitante*)
- BOSCHER Dominique (*habitant*)
- BOSCHER-RUELLO Dominique (*habitante*)
- CALLETEAU Caroline (*habitante*)
- CANCOIN Jean-Paul (*visiteur*)
- CHAUVIN Paul (*maire*)
- DUMORTIER Jacques (*habitant*)
- ETESSE Claude (*agent Saint-Brieuc Armor Agglomération*)
- FAURE Nicole (*habitante*)
- FAOU Béatrice (*habitante*)
- LACHKAR Gilles (*habitant*)
- LANGUILLAT Dominique (*habitant*)
- LAPERCHE Jean-Michel (*membre*)
- LEGRAND Mathilde (*coordinatrice de la transition écologique*)
- LE VOYER Laurence (*habitante*)
- LUTZ Hélène (*adjointe en charge de l'environnement, de l'urbanisme et des mobilités*)
- ROUSSEAU Gilles (*conseiller délégué à la participation des habitants*)

Nombre de personnes excusées : 4

Secrétaire : Dominique BOSCHER

Mise en forme : Mathilde LEGRAND

Ordre du jour

- I. Les actions de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le bocage
- II. Les projets de plantations d'arbres sur la commune
- III. Actualités des Groupes de Travail
- IV. Actualités diverses
- V. Temps de clôture

Introduction

Monsieur CHAUVIN, Maire de la commune, remercie les habitants, élus, agents, présents à ce 12^{ème} « Dialogue Citoyen » de la Commission Extra-Municipale. Il rappelle que ce dialogue citoyen est un espace d'échanges sur des sujets d'intérêt général, et qu'il est possible de prendre rendez-vous pour les problématiques ou questions personnelles.

Mathilde LEGRAND, coordinatrice de la transition écologique, remercie les membres, les visiteurs et les élus pour leur présence à cette 12^{ème} plénière. Elle rappelle les règles pour des échanges sereins (respect et répartition du temps de parole, bienveillance, etc) et explique aux visiteurs que la [Commission Extra-Municipale](#) est un groupe d'habitants qui souhaite s'impliquer dans la vie de la commune pour émettre des avis sur des projets ou en proposer certains.

II. Les actions de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour le bocage

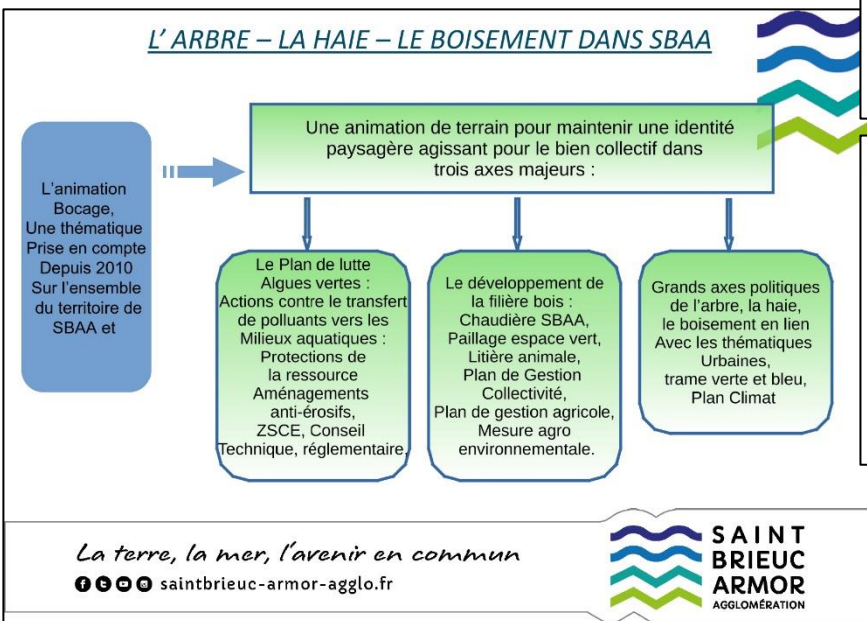
Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce, en lieu et place des communes membres, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Parmi elles : la protection de l'environnement, l'eau, la collecte et le traitement des déchets.

Claude Étesse est agent de l'agglomération au service bassins versants, dans la direction de l'eau. Les missions du service sont de protéger et restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il présente successivement à l'assemblée :

- Les rôles et missions des deux techniciens bassins-versants sur le bocage en zone agricole, l'arbre en ville, et le développement de la filière bois
- Les différentes présences de l'agglomération sur le terrain
- Quelques chiffres spécifiques à Binic-Étables sur Mer



L'ARBRE - LA HAIE - LE BOISEMENT DANS SBAA



BINIC ETABLES QUELQUES CHIFFRES sur le bocage

140 ha de boisement
111 arbres identifiés
86 km de haies bocagères
Dont 8,7 km de néo bocage aménagement foncier de 2006
et 0,08 km en 2020 Breizh Bocage

BINIC ETABLES QUELQUES CHIFFRES sur l'agricole

494 ha de SAU
5 exploitants de la commune pour 202 ha
22 exploitants extérieurs pour 292 ha
1 Lantic pour 53 ha
8 Plourhan pour 160,4 ha
9 Pordic pour 55 ha
2 Trégomeur pour 7,3 ha
1 Treveuc pour 10,8 ha
1 Yvias pour 5,5 ha

Claude Étesse insiste sur l'importance du travail du service bassins-versants pour créer du lien entre les différents acteurs : décideurs, agriculteurs, écoles, entreprises, etc.

Il rappelle également qu'il y a plusieurs possibilités pour protéger les arbres d'un point de vue réglementaire (voir la Charte de l'Arbre – annexe 1 pour plus d'informations [en cliquant sur ce lien](#)).

Je suis surpris du faible nombre d'arbres inscrits sur notre commune. Comment cela a été fait ? Les arbres inscrits dans les documents d'urbanisme sont ceux identifiés sur le domaine public par la Mairie, ainsi que quelques-uns identifiés sur demande des propriétaires privés.

Quelle communication a été faite auprès des particuliers pour les informer qu'ils pouvaient inscrire des arbres comme remarquables ? Plusieurs communications sont parues dans les magazines et cap'infos de la commune.

Quels intérêts pour un habitant d'inscrire son arbre comme remarquable ? Souvent les particuliers qui ont souhaité inscrire un arbre comme remarquable l'ont fait pour avoir un argument règlementaire auprès de leurs voisins lorsque la vie de l'arbre (feuilles, pollen, ombre) est un point de discorde avec le voisinage.

Comment sait-on si nous avons un arbre remarquable chez nous ? La difficulté réside dans le fait qu'il n'y a pas de définition unique pour un arbre remarquable. Il peut l'être en raison de son ancienneté, de sa forme, ou même de son rôle culturel (exemple : l'Arbre d'Or de la forêt de Brocéliande). Si un habitant souhaite inscrire son arbre comme remarquable, il lui faut remplir la fiche à télécharger sur le site internet de la Ville [en cliquant ici](#).

Est-ce qu'un propriétaire est informé de la présence d'arbres remarquables lorsqu'il achète un bien ou un terrain ? A partir du moment où l'arbre est recensé dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les notaires doivent en informer l'acquéreur.

Concernant les 86 km de haie bocagère : dans les années 2000 nous avons planté à Étables sur Mer près de 5 000 arbres, inscrits dans les documents d'urbanisme. Sauf qu'un certain nombre ont été détruits ou abîmés malgré cette réglementation. N'est-ce pas le rôle de l'agglomération de jouer le rôle de « police » à ce sujet ? Malheureusement le PLUi protège les espaces mais ne règlemente pas l'entretien. Notre service partage des préconisations aux propriétaires de parcelles bocagères mais n'a pas d'outil règlementaire sur lequel s'appuyer.

Ces préconisations devraient également être partagées aux entreprises responsables de l'entretien des jardins et celles chargées de l'élagage. L'agglomération travaille avec des bûcherons, et nous constatons que de plus en plus d'entreprises ont des pratiques plus vertueuses, car ce sont des enseignements transmis aux jeunes recrues lors de leur formation. La commune de Binic-Étables sur Mer a par ailleurs présenté la Charte de l'Arbre aux entreprises locales qui y ont été plutôt réceptives.

Est-ce qu'il existe une surface minimum pour classer un espace comme « Espace Boisé Classé » (EBC) dans les documents d'urbanisme ? Le service bassins versants œuvre pour que tous les linéaires de haies soient protégés sans exception. Pour le classement en EBC ils recommandent cependant une surface minimum de 2 hectares. En deçà le service conseille d'utiliser les outils de la Loi Paysage (inscription d'arbres isolés dans les documents d'urbanisme).

L'assemblée remercie chaleureusement Monsieur Étesse son temps et ses explications.

II. Les projets de plantations d'arbres sur la commune

Érosion de la biodiversité, augmentation des températures, augmentation de la puissance et fréquence des catastrophes climatiques... Les conséquences du dérèglement climatique sont visibles sur le territoire de Binic-Étables sur Mer. Conscients de cet enjeu, les élus souhaitent **protéger et renforcer la présence de l'arbre sur le territoire**, volonté qui est ancrée dans deux documents directeurs :

- La Stratégie de Transition Écologique (CM 07/2023) : "préserver les puits de séquestration du carbone" (O13) et "Favoriser la biodiversité" (O22)
- La Charte de l'Arbre (CM 07/2022) : "planter des arbres sur la commune"

La Mairie a donc identifié les parcelles privées de la collectivité sur lesquelles il était envisageable de planter des arbres. **6 zones** ont ainsi été identifiées :

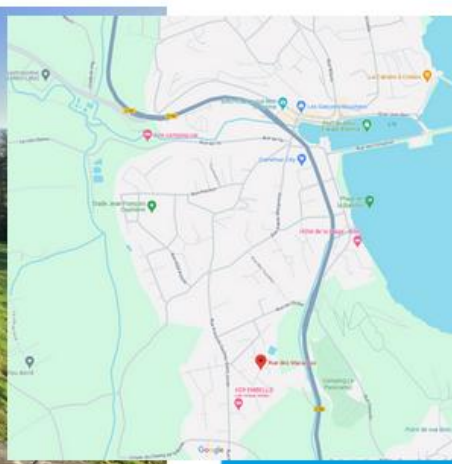
Adresse : rue des macareux (Binic) **Surface :** environ 1 000m²

Observations : planter à large espacement 7m/7m pour que l'on puisse voir à travers. Essences potentielles : hêtre, tilleuls... 3 étages.

Nombre de plantations envisagées : 15

Estimation séquestration carbone à maturité : 10 x 15 - 150 kg de CO₂e/an soit l'empreinte carbone de 690 km en voiture thermique

Coût estimé : 30 x 15 - 450€ HT (essences uniquement, plantation régie)



Adresse : rue de la coudraie (Binic) **Surface :** environ 800 m²

Observations : plantations serrées en partant du bois existant, aire de jeux à repenser (déplacement + banc), penser à garder accès au bassin pour interventions éventuelles

Nombre de plantations envisagées : 200 (1 100 tiges pour 1 ha)

Estimation séquestration carbone à maturité : 10 x 200 - 2 T de CO₂e/an soit 1/6ème de l'empreinte carbone annuelle d'un français

Coût estimé : 720€ HT (entreprise de travaux forestiers - 9 000€ HT/ha)



Adresse : rue du pourquoi pas (Binic) **Surface :** environ 500 m²

Observations : plantations denses 3x3 ou 3x2, essences nécessitant peu d'entretien : tilleul, charme,

Nombre de plantations envisagées : 30

Estimation séquestration carbone à maturité : 10 x 30 - 300 kg CO₂e/an

Coût estimé : 30 x 30 - 900€ HT (essences uniquement, plantations en régie)



Adresse : rue du point du jour (Étables sur Mer) **Surface :** environ 7 700 m²

Observations : chemin pédestre, vue RD786, quartier résidentiel, boisement forestier dense 3x3, chêne sessile dominant et charme, érable champêtre, alisier, arbusier, etc. Veiller au choix des essences et au mode de plantation (exposition/sol). Étendre la zone des fourrés au Nord

Nombre de plantations envisagées : 900

Estimation séquestration carbone à maturité : 10 x 900 - 9T de CO₂e/an soit 486 jours de chauffage au gaz

Coût estimé : 7 000€ HT (9 000€ HT/ha entreprise de travaux forestiers)



Adresse : rue de la chapelle (Étables sur Mer) **Surface :** environ 1 500 m²

Observations : accord commission environnement 2021, ancienne carrière, plantations forestière à forte densité 3x3, essences : chêne pubescents dominant, puis essences à fruits tels que noisetier, arbusier. Attention aux sujets allergènes, à la proximité des habitations, aux cheminements.

Nombre de plantations envisagées : 165 tiges

Estimation séquestration carbone à maturité : 10 x 165 - 165 T CO₂e/an

Coût estimé : 30 x 165 - 4 950€ HT (essences uniquement, plantations en régie avec hab)



Adresse : route départementale D4 (Étables sur Mer) **Surface :** environ 7 000 m²

Observations : acquisitions en cours, à voir pour bois d'exploitation avec ONF/SBAA, garder un chemin jusqu'à l'ic pour gestion des embâcles. Obligation de replanter dans les 5 ans. Essences adéquates à l'humidité du site (aulnes, etc)

Nombre de plantations envisagées : 770

Estimation séquestration carbone à maturité : 10 x 770 - 7.7T de CO₂e/an

Coût estimé : 6 300€ HT (9 000€ HT/ha entreprise de travaux forestiers)



Au total, ce sont plus de **2 000 sujets** que la commune envisage de planter en 2024, pour un budget maximum de 30 000€. Une fois mures, ces plantations participeront au stockage du carbone dans l'atmosphère, à l'amélioration de la qualité de l'air, au rafraîchissement des quartiers, à l'accueil de la biodiversité.

Approbation générale de la démarche par l'assemblée.

Quid des cours d'écoles qui sont bitumés et dans lesquelles les élèves disposent de peu d'îlots de fraîcheurs ? La végétalisation des cours d'école a démarré l'année passée aux écoles publiques de La Vigie et Albert Jacquard. Elles se termineront cette année.

Les écoles privées sont également concernées par les vagues de chaleur et la difficulté à trouver des coins d'ombre pour les élèves dans les cours. Sont-elles accompagnées par la Mairie ? La collectivité à revu l'enveloppe allouée aux Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), qui sont libres de l'utiliser pour des projets de ce type. Les services de la commune ne peuvent pas intervenir directement sur ces parcelles privées mais se tiennent à la disposition des écoles pour partager de l'information sur ce sujet, et pourquoi pas organiser une visite des projets de végétalisation des écoles publiques. Les écoles privées doivent cependant en faire la demande.

Le choix des essences sera en effet essentiel, il faudra s'assurer qu'elles seront résistantes aux changements climatiques en cours et à venir. Pourquoi par également faire appel à des pépinières locales, Saint-Brieuc Armor Agglomération peut partager des informations à ce sujet.

Dans le choix des essences il sera également intéressant de privilégier des arbres favorables aux pollinisateurs.

Est-il prévu des plantations sur le parking de l'Estran, et sur les autres grands parkings des commerçants ? Concernant le parking de l'Estran, une étude est en cours concernant le cours d'eau de l'Ic, afin de voir si le parking serait une zone éponge en cas de fortes crues. Les élus souhaitent en effet que ce parking soit plus ombragé, mais il est trop tôt pour savoir de quelle manière. A propos des parkings des commerçants, ce sont des parcelles privées sur lesquelles la collectivité ne peut intervenir. Cependant la Loi APER oblige plutôt les grands parkings de plus de 1 500 m² à se doter d'ombrières photovoltaïques (plus d'infos [en cliquant sur ce lien](#)).

III. Actualités des Groupes de Travail

Les membres de la Commission Extra-Municipale qui souhaitent davantage s'investir peuvent proposer la création d'un Groupe de Travail à la municipalité (plus d'informations [en cliquant ici](#)). 7 groupes sont aujourd'hui actifs, et deux sont en cours de création. Voici leurs actualités :

- **Piscine en eau de mer** : le projet de cours de natation est entre les mains de la collectivité. Le groupe se réunira peut-être après la saison pour réfléchir à de nouvelles propositions.
Quel est le coût de ces cours de natation pour la collectivité ? Aucun coût, l'association KBSS trouve son équilibre financier dans le prix demandé aux participants
- **Monnaie locale** : pas de représentant du groupe ce jour.
- **Jumelage** : le groupe est désormais une association, et ne sera plus associé à la Commission Extra-Municipale. Eric, facilitateur de réunions du groupe, se tient à la disposition d'autres collectifs s'ils souhaitent avoir son appui dans la facilitation de réunions.
- **Tiers-lieu** : Nouveau groupe également, mais déjà 3 réunions à notre actif. Il n'y a pas de définition unique de tiers-lieu, nous sommes donc allés en visiter quelques-uns notamment à Callac animé par le collectif D2 (voir ci-contre). Nous avons en tête un espace dans lequel les habitants pourraient se réunir, expérimenter, échanger. Nous commençons la phase de diagnostic où nous allons étudier des données « froides » (nombre et type d'habitants sur la commune par exemple) et des données « chaudes » (recueil des



envies des habitants sur le sujet). Nous invitons ainsi les participants de ce dialogue citoyen à nous indiquer via les post-it remis à l'entrée ce qu'ils aiment à Binic-Étables sur Mer (post-it rose) et ce qu'ils aimeraient (post-it jaune).

- **Cohésion territoriale** : Le Groupe prépare une agri-balade pour septembre.
- **Énergie citoyenne** : Le naissant mais actif collectif réfléchit déjà à se former en association. Ils préparent deux projets : l'un serait un atelier plug & play pour permettre aux habitants de découvrir une installation facile de photovoltaïque, l'autre serait un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur une toiture communale. Le groupe est en contact rapproché avec l'association Kerwatt du Trégor.

Le groupe se concentre-t-il uniquement sur le solaire ? Oui, car seul un projet peut se monter facilement malgré un petit nombre de personnes. Pour un projet citoyen éolien il faut réunir beaucoup plus de monde, 200 environ.

- **Api'Cité** : petit groupe naissant de 6 personnes, dont l'objectif initial est d'inscrire la commune dans une démarche en faveur de la protection et l'accueil des pollinisateurs. La première étape est l'obtention du Label Api'Cité, puis la mise en place d'actions pour sensibiliser le public sur le sujet.

Le groupe s'intéresse-t-il aux autres pollinisateurs ? Il en existe par exemple des nocturnes. Oui la première étape est le Label Api'Cité qui concerne davantage les abeilles mais l'idée est bien de prendre en compte tous les pollinisateurs.

Est-ce que les actions du groupe résident dans l'installation de ruches ? Non nous avons en tête d'autres actions comme par exemple une action pour apprendre aux habitants à ne plus craindre guêpes et abeilles.

Pour rappel, un budget est alloué aux groupes de travail pour réaliser leurs actions (3 750€ pour 2024).

IV. Actualités diverses

Lors du dernier « Dialogue Citoyen » ayant eu lieu en janvier, la commune a annoncé que la commission municipale « transition écologique », initialement réservée aux élus, serait ouverte à 4 citoyens (selon candidatures). **Deux citoyens invités ont ainsi rejoint la commission**, qui est encore ouverte à deux citoyennes qui souhaiteraient proposer leurs candidatures.

Parmi les autres actualités :

🗣️ la commune souhaite rejoindre le programme d'Eau et Rivières de Bretagne, qui accompagne 15 territoires volontaires dans la **protection et réduction des consommations d'eau potable**. Une dizaine d'actions sont prévues lorsque la convention aura été votée.

🗣️ la commune rejoint également le programme « Mobil'pro ». Porté par l'ADEME (agence de l'état sur les questions d'environnement et de climat), cet accompagnement offert pour les territoires retenus vise à analyser les **comportements de la flotte de véhicules de la commune** afin de mettre en place des actions pour réduire l'impact carbone liée à ces déplacements.

🗣️ Les résultats de l'enquête sur le climat sont disponibles sur le site internet de la Ville : www.binic-etables-sur-mer.fr/resultats-de-lenquete-ma-vision-et-mes-actions-liees-aux-changements-climatiques/

Plusieurs **animations et activités** ont par ailleurs été proposées par la commune ces derniers temps, toutes complètes : atelier de fabrication de nichoir à mésanges, sortie rapaces nocturnes, balades apprenantes sur la plage, etc.

Deux réunions d'informations sur les chenilles processionnaires et frelons asiatiques ont également été proposées, réunissant respectivement 40 et 120 participants.



Où en est la réflexion sur La Rognouse ? Plusieurs membres du Groupe de Travail craignent que le scénario 1 ne soit pas retenu. Les élus ont reçu les conclusions de l'étude de faisabilité technique et financière, et doivent maintenant prendre une décision sur le projet à adopter. C'est en effet possible que le projet 1 ne soit pas retenu dans son intégralité, mais les élus s'étaient engagés à réaliser une étude de faisabilité technique et financière, et avaient bien précisé que ce serait le Conseil Municipal qui trancherait in fine. Une fois la décision prise, les membres du Groupe de Travail en seront informés.

Où en est la réflexion sur le Boulevard Legris ? Le recrutement d'un maître d'œuvre est en cours, les travaux initialement prévus en deux phases vont finalement l'être en une seule. Les travaux iront probablement jusqu'en 2025.

V. Temps de clôture

Prochains rendez-vous à noter :

- ❖ **10 avril** – sortie algues et bigorneaux
- ❖ **23 et 25 avril** – présence de la Maison des économies d'eau aux marchés hebdomadaires (mardi et jeudi)
- ❖ **27 avril** – observation du ciel et des étoiles
- ❖ **23 mai** – réunion d'informations sur les projets de panneaux solaires
- ❖ **24 et 28 mai** – formation au protocole des micro-plastiques

La collectivité remercie les participants à cet échange. Prochains dialogues citoyens : automne 2024. Bel été !

MERCI A TOUTES ET A TOUS POUR VOTRE PRESENCE !